



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 17 décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHARMES SUR L'HERBASSE, se sont réunis à 19 heures à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 10 décembre 2024 conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Stéphanie NOUGUIER, Christophe CHOTAN, Jean-François JAFFUEL, Claude VIENNOT, Marie-Hélène CROZAT, Jessica GIRAUD, Pascale DESSUS, Elodie MICHALET, Sylvère FAURE, Clément GIRAUD, Pascal MATHIEU, Aurélie CHANAS

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS : Christine RICHIOUD-BEDDAR (procuration à S.NOUGUIER)

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Frédéric GUTEKUNZT, Romain FOULHOUX,

PARTICIPAIT À LA RÉUNION :
Chantal POLLIEN, secrétaire administrative.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Christophe CHOTAN est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1 - Approbation du compte rendu du 19 novembre 2024

Le compte rendu du 19 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

2 – INTERCOMMUNALITE

Madame le Maire présente au conseil le rapport d'activité 2023.
Celui-ci est consultable sur le site de l'agglo.

Le conseil valide le rapport d'activité.

2 – FINANCES

Madame le Maire informe le conseil qu'il convient de prendre une décision modification pour crédits supplémentaires pour l'annulation de la facture 2023 au nom de l'ASD au compte 673. Le titre sera scindé en 2 (un au nom de la commune de Saint Donat et l'autre au nom de l'ASD). Les titres 2022/2023 et 2023/2024 seront donc soldés.

Délibération approuvée à l'unanimité.

3 – BATIMENTS

Pour faire suite à l'expertise concernant le balcon de l'école, des devis ont été sollicités auprès d'entreprises locales (maçonnerie, ferronnier, menuisiers).

Le montant de l'opération s'élève à 52 152.30 HT.

Par 10 voix POUR et 1 abstention, le conseil sollicite l'obtention d'un second devis sur la partie maçonnerie avant de valider le choix de l'entreprise et demander les subventions.

La question sera discutée au prochain conseil municipal.

Concernant les locations de salle des fêtes, seules sont préservées celles jusqu'en février.

4 – COMPTE RENDU DE COMMISSIONS

- AFFAIRES SCOLAIRES:

En accord avec la direction de l'école, il a été mis en place une fiche navette pour validation de personnes extérieures à l'école pendant les heures scolaires.

- COMMUNICATION :

Vœux du maire : participation des enfants de l'école publique (environ une vingtaine).

- BIBLIOTHEQUE

Compte rendu par Madame CROZAT des dernières réunions.

- ENVIRONNEMENT

Compte rendu de travail sur l'atlas de la biodiversité.

La candidature de la commune n'a pas été retenue pour la suite de la fresque du climat.

Inauguration du site de compostage le samedi 11 janvier 2025 à 11 h.

Zone Natura 2000 : prise d'un arrêté municipal pour interdiction de circulation aux engins à moteur.

Communication d'un arrêté préfectoral sur les coupes de ripisylves.

Aménagement place du champ de mars : compte rendu de la balade urbaine en présence du Département. Une prochaine réunion est prévue en janvier 2025.

Aménagement place du champ de mars à compter rendu de la balade urbaine en présence du Département. Une prochaine réunion est prévue en janvier 2025. Le compte rendu de la balade sera affiché dans la salle des fêtes pour la cérémonie des vœux.

- QUESTIONS DIVERSES

Réunion extraordinaire en janvier 2025 la constitution du nouveau bureau du comité des fêtes.

Compte rendu de la réunion avec VALRIM sur la zone EPORA

Communication du devis sur les futurs travaux de voirie pour 2025 à valider pour le budget 2025.

Demande de subvention pour les sinistrés de Mayotte. Le conseil ne donne pas suite.

Distribution des colis aux habitants de la commune en établissement (3 femmes et un homme).

Séance levée à 21h30

Prochain conseil municipal le mardi 21 janvier 2025 à 20h00.

Stéphanie NOUGUIER
Maire

Christophe CHOTAN
secrétaire




